

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE
PREMIERE REGION MILITAIRE
CHAHID AHMED BOUGARA

AVIS DE MISE EN DEMEURE

N° : 01/2024/C5

A

L'entreprise EGTPH «HAMRI DJILALI»

Adresse : Avenue SI MOKKADEM N° 22 BELHACEL BOUZEGZA W- RELIZANE, titulaire de marché N°02/2023 Portant travaux de réalisation des bâches a Eau au niveau de CHERCHELL/ 1° RM, est mise en demeure aux motifs de :

- **Le retard considérable dans la réalisation des travaux cependant le taux d'avancement des travaux ne dépassa pas 10% malgré la consommation de 50% des délais contractuels;**
- **Le retard dans l'approvisionnement de chantier par les matériaux nécessaires pour l'exécution de projet.**

➤ Votre entreprise est tenue sous huitaine de :

- **Accélérer le rythme d'avancement pour rattraper le retard.**
- **Renforcer le chantier en moyens humains et matériels;**

Dans le cas ou aucune suite n'est donnée à la présente mise en demeure dans le délai cité ci- dessus, à compter de la date de la parution de la présente mise en demeure sur la presse nationale et le BOMOP, votre entreprise subira les mesures coercitives édictées par la réglementation en vigueur.